



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi deuxième jour du mois de décembre 2013 (2013-12-02), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Katy St-Cyr, Mairesse,

Anouk Wissey, conseiller,
Dominique Morin, conseiller,
Mathilde Noël, conseillère,
Michel McDuff, conseiller,
Karine Grenier, conseillère,
Nicole Gagnon, conseillère.

Ouverture de la séance

Mme Katy St-Cyr, Mairesse, constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. En l'absence de Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Mme Caroline Larose, secrétaire, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.1.2. Adoption du procès-verbal du 11 et 19 novembre 2013
- 1.1.3. Rapport du Dir. incendies : 2013-23,24
- 1.1.4. Permis émis en novembre 2013
- 1.1.5. Dépôt des travaux effectués en novembre 2013
- 1.1.6. MMQ – Vœux suite aux élections
- 1.1.7. MMQ – fermeture de dossier sinistre de M. Robert Blanchette / bris de véhicule
- 1.1.8. MMQ – Communiqué sur les prévisions optimistes pour la fin du 10^e exercice financier concernant la ristourne
- 1.1.9. CPTAQ – M. Denis Lachapelle doit produire un rapport de surveillance pour conserver son droit
- 1.1.10. MDDEFP – Indexation sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles pour chaque tonne métrique
- 1.1.11. RIRPTL – Rencontre de consultation

2. Prises de décision

- 2.1.1. Adoption des comptes du mois de novembre 2013
- 2.1.2. Nomination Maire suppléant
- 2.1.3. Dépôt du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2014
- 2.1.4. Remplacement temporaire – congé maladie Carole Vaillancourt
- 2.1.5. Affichage de poste – Remplacement congé Alain Lessard
- 2.1.6. Résol. de mis à pied / retour de congé maladie mécanicien opérateur
- 2.1.7. Schéma incendie – Report entraide automatique
- 2.1.8. Assurance collective – changement de compagnie d'assurance
- 2.1.9. Lecture du « Rapport sur la situation budgétaire » (C.M., art. 955) par le Maire
- 2.1.10. Demande de citoyen : ouverture chemin 1^{er} Rang
- 2.1.11. Dossier « Habitations populaires au 765, Saint-Jean » suivi et prises d'infos sur ce dossier
- 2.1.12. Demande du Club Optimiste : Réalisation d'un parc pour planches à roulettes
- 2.1.13. Comité des loisirs : Location Centre multi
- 2.1.14. Programme changez d'air : renouvellement abonnement annuel
- 2.1.15. Raymond Chabot Grant Thomton : Nouveauté comptable / paiement de transfert du gouv.
- 2.1.16. Carrefour action mun. et famille : nomination d'un responsable des questions familiales
- 2.1.17. CPTAQ : Demande de renouveler entente de gravière
- 2.1.18. Société de développement : Réponse au dossier en suspend
- 2.1.19. Société de développement : étude de positionnement touristique/paiement des taxes
- 2.1.20. Soumission Les pompes Fontaine – réparation pompe pression aqueduc
- 2.1.21. MRC : avis de motion sur six des 7 règlements harmonisés
- 2.1.22. Demande de M. Laprade Résidence Wotton : Demande d'appui pour appel d'offre

3. Rapport des divers comités

4. Période de questions pour les personnes présentes

5. Informations générales et correspondance diverse

- 5.1.1. MAMROT – Information sur le bulletin Muni-Express et générale
- 5.1.2. FQM. Infos-FQM du 20, 22, 25, 27 nov. 2013 et bulletin contact 5 et 19 nov. 2013
- 5.1.3. ADMQ : Mini-scribe
- 5.1.4. Info lettre : Inter Action Express

6. Autres sujets :

- 6.1.1. Régie des alcools, des courses et des jeux – dépôt demande de permis d'alcool Pub 255# 09
- 6.1.2. Lumière de rue – confirmation d'installation rue Ross
- 6.1.3. Nouveau magazine : Ressources Mines et Industrie
- 6.1.4. Les Actualités – Vœux de Noël
- 6.1.5. Intérêts pécuniaires

7. Levée de la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1312-211 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en laissant le point « Autres sujets » ouvert. Cependant, les membres du Conseil n'ont pu prendre connaissance de tous les sujets à être traités, les sujets des points : 2.1.1, 2.1.9, 2.1.11, 2.1.19 et 6.1.5 seront reportés lors de l'ajournement du lundi 16 décembre prochain.

A D O P T É E

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2013

**1312-212 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2013 et celui de la séance de l'ajournement du 19 novembre 2013 soient adoptés tel que présenté;

QUE dispense de lecture soit accordée à la Directrice générale et secrétaire-trésorière, une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil, avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

A D O P T É E

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES

Rapport 2013-23

➤ Le 1^{er} novembre 2013 : Fausse alerte reçu par la centrale, les pompiers qui ont répondu à l'appel ont dû défoncer une porte pour entrer, les propriétaires n'ont pas été rejoints à ce moment, 1262 Route 249 à Saint-Georges-de-Windsor. Durée de l'intervention : 1h00.

Rapport 2013-24

➤ Le 25 novembre 2013 : Panne de courant et le poêle a émis de la fumée à l'intérieur, rang 6, à Wotton. Durée de l'intervention : 0h45.

RÉSUMÉ DES PERMIS ÉMIS EN NOVEMBRE 2013

En novembre 2013, l'inspectrice en bâtiments a émis quatre (4) permis, principalement des permis de rénovation pour un montant total de 15 500\$ et un suivi pour certains dossiers a également donné.

DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE ET DE GESTION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013

À titre d'information, un résumé des travaux effectués en novembre 2013 a été remis aux membres du Conseil par la Directrice générale, avant la présente réunion.

MMO – VŒUX DU CA DE LA MMO SUITE AUX ÉLECTIONS

La MMO souhaite féliciter tous les maires, conseillers et préfets qui ont remporté la victoire lors des élections municipales tenues le 3 novembre dernier.

MMO – FERMETURE DE DOSSIER SINISTRE

La Municipalité de Wotton a reçu un avis de la MMO concernant la fermeture du dossier sinistre de Monsieur Robert Blanchette suite à une réclamation pour bris de véhicule. L'assuré est déclaré non-responsable.



MTQ – ANNONCE UNE RISTOURNE DE 3 000 000\$

La Municipalité de Wotton a reçu un communiqué de la MMQ intitulé « Prévisions optimistes pour la fin du 10^e exercice financier complet LA MMQ ANNONCE UNE RISTOURNE DE 3 000 000\$ » qui, après examen des états financiers prévisionnels de l'année 2013, le CA de la MMQ a approuvé le versement d'une ristourne de 3 millions de dollars, une hausse de 1 million de dollars par rapport à l'an dernier.

CPTAQ – DÉCISION DANS LE DOSSIER DE M. DENIS LACHAPPELLE

Le 18 décembre 2008, la CPTAQ a autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'extraction de minéraux, dont le roc, sur une partie du lot 64 du rang 4 du cadastre du Canton de Wotton, circonscription foncière de Richmond, propriété de Monsieur Lachapelle.

Cette autorisation était valide pour une durée de 5 ans et était assujettie à plusieurs conditions, dont la production d'un rapport de surveillance sommaire établissant le respect des conditions établies.

MDDEFP – RÉGLEMENT SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Municipalité de Wotton a reçu l'augmentation du tarif sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles. Les redevances régulières passeront de 11.41 \$ à 11.52 \$ et les redevances supplémentaires passeront quant à elles de 9.69 \$ à 9.78 \$ à compter du 1^{er} janvier 2014.

RIRPTL – RENCONTRE DE CONSULTATION

La Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs avait prévue tenir une rencontre de consultation en janvier 2014, soit le 21 janvier. Toutefois, cette rencontre est déplacée au mardi 28 janvier 2014, de 9h à 14h.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

1312-213 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey, RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseiller qui remplacera la Mairesse en cas d'impossibilité de sa part est le conseiller Michel McDuff pour les 6 prochains mois.

A D O P T É E

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2014

1312-214 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

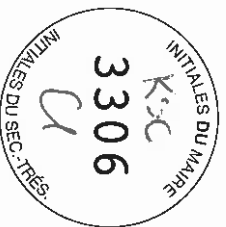
QUE les séances régulières du Conseil municipal de Wotton pour l'année 2014 se tiendront à 19h30 à la salle du Conseil situé au 396, rue Mgr l'Heureux à 19h30 tous les premiers lundis de chaque mois à l'exception des mois de janvier et septembre :

Lundi 13 janvier, lundi 3 février, lundi 3 mars, lundi 7 avril, lundi 5 mai, lundi 2 juin, lundi 7 juillet, lundi 4 août, mardi 2 septembre, lundi 6 octobre, lundi 3 novembre, lundi 1^{er} décembre.

A D O P T É E

REMPLACEMENT TEMPORAIRE – CONGÉ MALADIE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est en congé de maladie;



ATTENDU QU'IL y a lieu de nommer une directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim afin de faire un suivi convenable des dossiers;

Pour toutes ces raisons,
1312-215 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE nommer Madame Caroline Larose, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à compter des présentes, pour la durée de l'absence et jusqu'au retour à temps complet de Madame Carole Vaillancourt, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE Madame Caroline Larose sera considérée étant en congé sans solde de son poste de secrétaire et que pendant cette période de remplacement, Madame Caroline Larose bénéficiera de toutes et chacune des conditions de travail prévues à la convention collective intervenue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section 3842 à l'exception de son taux horaire qui sera majoré. Le taux étant à déterminer lors de l'ajournement.

QUE Madame Caroline Larose exerce tous les devoirs de la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités, notamment, Madame Larose est autorisée à signer tout chèque émis et billet ou autres titres consentis par la Municipalité, conjointement avec la Mairesse.

A D O P T É E

REMPLACEMENT D'UN POSTE VACANT – CONGÉ SABBATIQUE DU CHEF D'ÉQUIPE

ATTENDU QUE le chef d'équipe bénéficie d'un congé sans solde pour une durée maximale d'un (1) an;

ATTENDU QU'EN conformité avec la convention collective, la Municipalité a affiché un avis identifiant ce poste vacant et les conditions pour recevoir les candidatures pour l'emploi en question;

ATTENDU QUE quatre (4) salariés se sont montrés intéressés;

ATTENDU QUE le poste doit être accordé au candidat qui a le plus d'ancienneté à la condition que celui-ci puisse satisfaire aux exigences normales de la tâche (art. 10.07 a);

Pour toutes ces raisons,
1312-216. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE nommer Monsieur Michel Raïche pour occuper le poste de chef d'équipe à compter des présentes pour la durée de l'absence du chef d'équipe en congé sans solde en fonction de la convention collective sous réserve de l'application de l'article 10.07 b) (période d'entraînement).

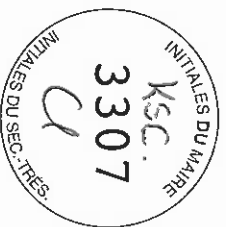
A D O P T É E

RÉSOLUTION DE MISE À PIED

ATTENDU QUE le salarié Denis Bissonnette agissait comme salarié temporaire en remplacement de Philippe Boisvert;

ATTENDU QUE Monsieur Philippe Boisvert a réintégré son poste en date de ce jour;

ATTENDU QUE Monsieur Denis Bissonnette effectue ce remplacement depuis près d'un (1) an;



ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les normes du travail* et le fait que Monsieur Bissonnette bénéficie d'un droit de rappel;

Pour toutes ces raisons,

1312-217 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE Monsieur Philippe Boisvert réintègre son poste de mécanicien opérateur à compter de ce jour.

QUE Monsieur Denis Bissonnette est mis à pied à compter du vendredi 6 décembre 2013.

QU'IL est entendu que Monsieur Bissonnette bénéficie d'un droit de rappel et pourra être rappelé au travail comme salarié saisonnier s'il exprime, par écrit, sa disponibilité à la municipalité.

A D O P T É E

DEMANDE DE REPORT POUR L'ENTRAIDE AUTOMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque de la MRC des Sources présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les entrades automatiques à mettre en place dès l'an 2 du schéma;

CONSIDÉRANT les difficultés, dans une année de changement de conseil municipal, de rencontrer les municipalités environnantes pour réaliser des ententes;

CONSIDÉRANT l'impact financier non négligeable attendu advenant la mise en place de entrades automatiques sans avoir eu au préalable des négociations avec les services incendies des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT le travail qui doit être poursuivi en collaboration avec la MRC, les municipalités adjacentes et le Ministère de la sécurité publique pour trouver des solutions adéquates;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton désire faire une demande de report de douze (12) mois de l'échéance de l'action numéro 5 en ce qui concerne les entrades automatiques;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de modification du schéma de couverture de risque doit être déposée à la MRC afin que celle-ci en fasse la demande au Ministère de la sécurité publique (MSP);

Pour toutes ces raisons,

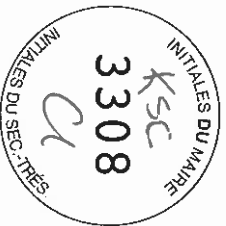
1312-218 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel McDuff et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE faire une demande auprès du Ministère de la Sécurité publique (MSP) de reporter de douze (12) mois la mise en place des entrades automatiques, soit l'action 5 du schéma de couverture de risque de la MRC des Sources.

A D O P T É E

CHANGEMENT DE COMPAGNIE D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance des employés municipaux vient à échéance le 31 décembre prochain;



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions en assurance collective soumis par le courtier Monsieur Richard Comtois, courtier pour le cabinet Services Financiers Comtois et Roy inc.;

CONSIDÉRANT QUE le régime proposé par notre assureur actuel, la SSQ, est pour une période d'un (1) an et que le régime proposé la Financière Sun Life est pour une période de quinze (15) mois avec un écart de 9,2 % en moins;

Pour toutes ces raisons,
1312-219 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel McDuff et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité changement de compagnie d'assurance pour la Financière Sun Life.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisé à signer les documents permettant ce transfert.

A D O P T É E

DEMANDE DE CITOYEN - ENTRETIEN DU CHEMIN DU 1^{ER} RANG

La Municipalité a reçu, de Madame Hélène Auger et Monsieur Denis Perron, une demande pour qu'une partie du Chemin du 1^{er} Rang, présentement fermé l'hiver, soit réouverte à la circulation jusqu'à leur résidence sise au 8, Chemin du 1^{er} Rang par crainte que les services d'urgences ne puissent s'y rendre.

ATTENDU QUE lors de l'émission du permis de construction de propriété en 1989, la demande avait été présentée pour un bâtiment secondaire « chalet »;

ATTENDU QU'EN 1989, la Municipalité du Canton de Wotton a adopté un règlement décrétant la fermeture d'une partie de ses chemins en hiver;

Pour toutes ces raisons,
1312-220 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE maintenir le règlement 291-89 de l'ancien Canton de Wotton décrétant certains chemins municipaux fermés en période hivernale et donc, refuse d'autoriser l'entretien d'une partie du chemin du 1^{er} Rang à la demande des citoyens Madame Auger et Monsieur Perron.

A D O P T É E

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE - RÉALISATION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES
1312-221 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

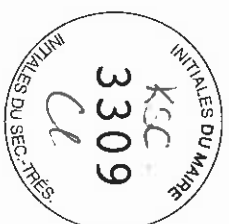
QUE suite à une rencontre avec le président du Club optimiste, Monsieur Yves Gauthier, et l'un des membres, il est convenu de former, dès janvier 2014, un comité qui étudiera le projet.

A D O P T É E

DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS - LOCATION CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Dans sa lettre du 13 novembre 2013, le Comité des loisirs de Wotton veut, comme à chaque année, louer le Centre multifonctionnel pour la ligue de Hockey bottines qui aurait lieu les mercredis soirs entre 19h30 et 21h00.

La demande du Comité des loisirs est à l'effet que le Comité voudrait payer un montant de 400\$ taxes incluses pour la saison hivernale sans avoir à fournir la liste des joueurs, ainsi que signer un contrat de location entre la municipalité et le Comité des loisirs.



En conséquence,
1312-222 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton accepte la demande du Comité des loisirs pour la location du Centre multifonctionnel dans le but d'organiser une ligue de Hockey-bottines qui aura lieu les mercredis soirs, de 19h30 à 21h00. Le montant de location est fixé à 400\$ taxes incluses pour la saison.

A D O P T É E

PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR ! »

CONSIDÉRANT QUE notre adhésion annuelle pour le programme « Changez d'air ! » vient à échéance et que la municipalité désire continuer à participer à ce programme ;

En conséquence,
1312-223 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton renouvelle son adhésion annuelle au programme « Changez d'air ! ».

A D O P T É E

NOUVEAUTÉ COMPTABLE – PAIEMENT DE TRANSFERT DU GOUVERNEMENT

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Wotton pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

En conséquence,
1312-224 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AUTORISER la Directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur (MPDF)* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

A D O P T É E

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE NOMINATION D'UN RESPONSABLE

1312-225 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE nommer Madame Anouk Wilsey responsable des questions familiales et Madame Karine Grenier comme substitut.

A D O P T É E

CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROLONGER LE CONTRAT DE GRAVIÈRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON ET MICHEL DROUIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton et Monsieur Michel Drouin ont au préalable signé une entente pour prolonger le contrat de gravière entre la municipalité et Monsieur Drouin;



CONSIDÉRANT QUE cette entente est conditionnelle à une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole;

À ces causes,
1312-226 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel McDuff et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton produise une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole pour prolonger le contrat intervenu entre la Municipalité de Wotton et Monsieur Drouin pour une période de deux (2) ans, soit d'octobre 2013 à octobre 2015;

QUE la Municipalité de Wotton informe la CPTAQ que cette demande est conforme à la réglementation municipale puisque les lots concernés sont situés en zone A-3 et que dans cette zone, les carrières sablières et gravières sont autorisées comme dans toutes les autres zones A.

A D O P T É E

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT : RÉPONSE AU DOSSIER EN SUSPEND - ASSURANCE SDEY WOTTON ET CIC

CONSIDÉRANT les faits actuels et l'urgence d'assurer la propriété, les biens et les administrateurs de la CIC pour que le don entre vif ait lieu entre Monsieur Normand Paquin et la CIC;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de la CIC, Monsieur Roger Gratton, a déjà fait des démarches auprès de l'UMQ et que sa recherche nous confirme que les OBNL peuvent être assurées par l'entremise de l'UMQ même si la municipalité n'est pas membre;

Pour ces raisons,
1312-227 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel McDuff et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE des que la Municipalité aura été répondue à toutes ces questions et interrogations par son assureur ainsi que l'aviseur légal de la Municipalité, cette dernière réévaluera le dossier en faveur de la CIC.

A D O P T É E

SOUSSION LES POMPES FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE la pompe pour la pression du réseau aqueduc est brisée;

CONSIDÉRANT QUE Les pompes Fontaine nous ont fait parvenir une soumission pour les coûts de réparation;

CONSIDÉRANT QU'elle doit être réparée dans les meilleurs délais pour éviter des problèmes éventuels qui pourraient survenir;

Pour ces raisons,
1312-228 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton autorise les Pompes Fontaine à procéder à la réparation tel que soumissionné.

A D O P T É E

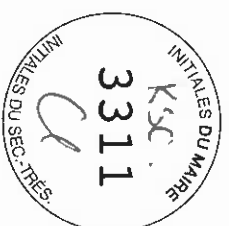
AVIS DE MOTION - SIX DES SEPT RÉGLEMENTS HARMONISÉS AVEC LA MRC

1312-229 AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Anouk Wilsey pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, le règlement harmonisé avec la MRC des Sources relatif aux animaux sera présenté.

RÉSIDENCE WOTTON - DEMANDE DE MONSIEUR LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a reçu une demande d'appui par Monsieur Laprade promoteur pour l'achat de la Résidence Wotton qu'il opère depuis 1 an déjà;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une entreprise privée, le Conseil ne veut pas appuyer un promoteur plus qu'un autre;



Pour ces raisons,
1312-230 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE refuser la demande d'appui faite par Monsieur Laprade pour
l'achat de la Résidence Wotton.

A D O P T É E

RAPPORT DES COMITÉS

- Le conseiller Michel McDuff nous revient sur sa rencontre du schéma incendie à la MRC pour l'entraide automatique intermunicipale;
- La Mairesse raconte sa première séance publique de Conseil à MRC qui a été précédée d'un 5 à 7 pour la présentation des gens qui travaillent au CLD et à la MRC ainsi que pour expliquer le rôle de chacun. Elle nous dit également qu'elle a assisté à une première rencontre avec le CA de la Société de développement de Wotton qui consistait à faire un survol explicatif de tous les projets en cours et à venir de la Société et de la CIC.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES

Madame la Mairesse répond aux questions du public.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.

AUTRES SUJETS :

- ✓ Régie des alcools, des courses et des jeux – dépôt d'une demande de permis d'alcool Pub 255; Les membres du Conseil en prennent connaissance et ne s'opposent pas;
- ✓ Lumière de rue – confirmation d'installation rue Ross;
- ✓ Nouveau magazine : Ressources Mines et Industries;

LES ACTUALITÉS – VŒUX DES FÊTES

1312-231 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AUTORISER la dépense de parution des Vœux des Fêtes par le
Conseil à la population dans le journal Les Actualités.

A D O P T É E

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1312-232 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la présente séance soit ajournée au lundi 16 décembre 2013, à
19h00.

Heure de l'ajournement : 21h10.

A D O P T É E

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal, du lundi deuxième jour du mois de décembre 2013 (2013-12-02), tenu le lundi seizième jour du mois de décembre 2013 (2013-12-16) à dix-neuf heures (19h00), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :



Présences : Katy St-Cyr, Mairesse,
Anouk Wilsey, conseillère,
Dominique Morin, conseiller,
Mathilde Noël, conseillère,
Michel McDuff, conseiller,
Karine Grenier, conseillère,
Nicole Gagnon, conseillère.

Ouverture de la séance

Mme Katy St-Cyr, Mairesse, constate le quorum à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Caroline Larose, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

La Mairesse en profite pour souhaiter la bienvenue à Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, présente dans l'assistance et lui souhaite un bon retour progressif.

ORDRE DU JOUR

Points ajoutés et ajoutés :

- 2.1.1 Adoption des comptes du mois de novembre 2013
 - 2.1.4 Remplacement temporaire – congé maladie Carole Vaillancourt
 - 2.1.9 Lecture du « Rapport sur la situation budgétaire » (C.M., art. 955) par le Maire
 - 2.1.11 Dossier « Habitations populaires au 765, Saint-Jean » suivi et prises d'infos sur ce dossier
 - 2.1.18 Société de développement : Réponse au dossier en suspend
 - 2.1.19 Société de développement : étude de positionnement touristique/paiement des taxes
 - 2.1.21 MRC : avis de motion sur six des 7 règlements harmonisés
 - 6.1.5 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.1.6 Résolution pour transfert d'heures accumulées par Caroline
 - 6.1.7 Résolution pour nouvel horaire d'ouverture du bureau municipal
 - 6.1.8 Résolution entente avec CSST pour constitution pour taux réduit
 - 6.1.9 Demande du Comité des loisirs
- XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

*** Tous sont d'accord avec le nouvel ordre du jour.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2013
1312-233 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel McDuff et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim soit et est autorisée à payer les comptes du mois de novembre 2013, selon la liste remise aux membres du Conseil, datée du 15 décembre 2013, au montant de 63 606.30\$.

A D O P T É E

Disponibilité au 30 novembre 2013, compte EOP #393 : 40 601.05\$.

REMPLACEMENT TEMPORAIRE – CONGÉ MALADIE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

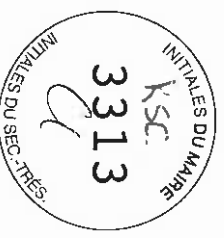
ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est en congé de maladie et que lors de la séance régulière du Conseil du 2 décembre dernier Mme Caroline Larose a été nommée à ce poste en remplacement temporaire;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'établir un taux horaire en lien avec cette fonction;

À ces raisons,
1312-234 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le taux horaire de Mme Caroline Larose, pour la fonction de Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, sera majoré à 24 \$ de l'heure. Cette augmentation prend effet à la date de la nomination à ce poste, soit le 2 décembre dernier. Ce taux horaire sera effectif jusqu'au retour complet de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Vaillancourt.

A D O P T É E



DÉPÔT ET LECTURE PAR LA MAIRESSE DU « RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ »

DOSSIER HABITATIONS POPULAIRES – IMMEUBLE DU 765, RUE

SAINT-JEAN, WOTTON

1312-235 IL EST PROPOSÉ par la Mairesse Katy St-Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les nouveaux membres du Conseil sont informés de l'existence d'un comité de citoyens qui aura comme mandat d'étudier le dossier et qu'ils souhaitent maintenir les décisions prises par l'ancien Conseil.

A D O P T É E

CORPORATION D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE (CIC) – COUVERTURE D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Wotton a eu réponse à ses questions dans le dossier de couverture d'assurance de l'OBNL CIC et que celles-ci sont satisfaisantes;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ offre un programme de couverture d'assurance pour les OBNL oeuvrant sur le territoire des municipalités sans que ces dernières n'aient l'obligation d'être membre de l'UMQ;

À ces raisons,

1312-236 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton reconnaît la Corporation d'initiative communautaire (CIC) comme étant une OBNL oeuvrant sur son territoire mais n'ayant pas été créé par elle ;

QUE la Municipalité de Wotton, malgré cette reconnaissance, ne sera en rien tenu responsable par l'assureur, la couverture d'assurance étant directement entre l'UMQ et la CIC. La Municipalité n'est qu'un intermédiaire pour permettre une couverture d'assurance à des coûts moindre. La facture sera donc acquittée par la CIC.

QU'il y aura révision de cette décision concernant le renouvellement annuel de la couverture d'assurance de la CIC afin de valider que les éléments demeurent inchangés. De plus, une politique d'évaluation pour la possibilité d'offrir ce service à d'autres OBNL sera mise en place par les membres du Conseil afin d'établir les critères sur lesquels les OBNL seront jugés.

A D O P T É E

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT – PAIEMENT DES TAXES POUR FACTURE ÉTUDE DE POSITIONNEMENT

ATTENDU QUE l'ancien Maire, Monsieur Ghislain Drouin, s'était engagé en donnant sa parole pour le paiement des taxes pour cette facture;

ATTENDU QUE la subvention pour l'étude de positionnement touristique donnée à la Société de développement n'avait pas prévu ce montant;

À ces raisons,

1312-237 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel McDuff et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil maintient la décision non-écrite de Monsieur Drouin de payer à la Société de développement un montant de 2 210,31 \$ couvrant le montant des taxes pour l'étude de positionnement touristique. Cette décision est conditionnelle à ce que la Société de développement confirme ne pas avoir la possibilité de récupérer ce montant ou un pourcentage de ce montant de taxes d'une quelconque autre façon.

A D O P T É E



3314

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES PAR TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la mairesse ainsi que chacun des conseillers déposent son formulaire d'intérêts pécuniaires tel que la loi le prescrit suite à l'élection générale du 3 novembre 2013.

RÉSOLUTION POUR LE TRANSFERT DES HEURES ACCUMULÉES PAR CAROLINE LAROSE

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière est absente de son poste pour des raisons médicales;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Larose assume sa tâche de secrétaire et qu'elle a été nommée en remplacement pour assumer le rôle de Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la tâche à accomplir pour une seule personne est lourde et demande de faire du temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la fin de l'année est proche et qu'il est impossible pour Mme Larose de reprendre ce temps supplémentaire accumulé tel comme elle le souhaiterait;

À ces raisons,
1312-238 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU,

QUE vu la situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes et puis-qu'il n'est pas possible de reprendre le temps cumulé d'ici la fin de l'année, le Conseil accepte de transférer les heures cumulées par Mme Larose en 2014 pour qu'elles soient reprises en temps de vacances.

Madame la Maitresse demande le vote :
Pour : 6 Contre : 1

ADOPTÉE à la majorité des conseillers

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
1312-239 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le dorénavant le bureau municipal sera fermé au public tous les mercredis jusqu'au retour complet de Mme Carole Vaillancourt pour ensuite retourner à l'horaire d'ouverture régulière.

ADOPTÉE

ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

1312-240 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

ADOPTÉE

DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS – LOCATION CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Dans sa lettre du 16 décembre 2013, le Comité des loisirs de Wotton demande la possibilité d'utiliser le Centre multifonctionnel gratuitement pour la ligue de Hockey mineur intermunicipal, qui aurait lieu les lundis soirs entre 18h00 et 20h00.



1312-241 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton accepte la demande du Comité des loisirs pour l'utilisation du Centre multifonctionnel gratuitement dans le but de permettre à plus d'enfants de participer à la ligue de Hockey intermunicipal à des coûts abordables. Cette autorisation est conditionnelle au bon état de la glace, mais aussi à ce qu'aucune autre location n'ait été faite pour les mêmes dates auxquels cas elles seront prioritises.

A D O P T É

AVIS DE MOTION – SIX DES SEPT RÉGLEMENTS HARMONISÉS

AVECLA MRC

1312-242

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Anouk Wilsey pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, le règlement harmonisé avec la MRC des Sources relatif à la circulation et au stationnement sera présenté.

AVIS DE MOTION – SIX DES SEPT RÉGLEMENTS HARMONISÉS

AVECLA MRC

1312-243

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mathilde Noël pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, le règlement harmonisé avec la MRC des Sources relatif aux commerces et certaines activités économiques sera présenté.

AVIS DE MOTION – SIX DES SEPT RÉGLEMENTS HARMONISÉS

AVECLA MRC

1312-244

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel McDuff pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, le règlement harmonisé avec la MRC des Sources relatif à la sécurité incendie sera présenté.

AVIS DE MOTION – SIX DES SEPT RÉGLEMENTS HARMONISÉS

AVECLA MRC

1312-245

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Gagnon pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, le règlement harmonisé avec la MRC des Sources relatif aux nuisances sera présenté.

AVIS DE MOTION – SIX DES SEPT RÉGLEMENTS HARMONISÉS

AVECLA MRC

1312-246

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dominique Morin pour qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, le règlement harmonisé avec la MRC des Sources relatif à la paix et l'ordre dans les endroits publics sera présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES

Madame la Mairesse répond aux questions du public.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.

LEVÉE DE LA SÉANCE

1312-247

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

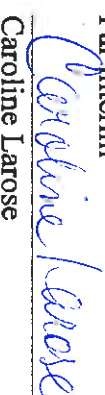
QUE la séance soit levée à 20h00.

A D O P T É

La Mairesse

Directrice générale et Secrétaire-trésorière
Par intérim


Katy St-Gyr


Caroline Larose

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX